

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE  
SOCIAL ET ECONOMIQUE**

**DU 3 SEPTEMBRE 2024 – 8H00**

**SALLE L'AVENTIN**

**Présents :** Président : Loïc RICHARD

Membres titulaires : Ali KHIDER (trésorier), Stéphane SCHNEIDER, Christelle TAVOLIERI (secrétaire adjointe), Nathalie VIDAL (trésorière adjointe)

Membres suppléants : Linda CHEBAB, Dorothee LEGRAIN

**Absentes et excusées :** Monique BERTRAND (secrétaire), Stéphanie BLASER, Audrey MEYER JAEGLY, Dahbia THIEL

**Assiste également à la réunion :** Rachel STANTINA, Directrice administrative et financière (invitée)

Le Président ouvre la séance et introduit les points à l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 juin 2024.
- 2) Vie de l'association
- 3) Approbation des comptes-rendus de la CSSCT des 26 mars et 24 juin 2024
- 4) Budget 2024 du C.S.E.
- 5) Aménagement de la salle CSE et inauguration
- 6) Information sur le renouvellement de l'accord CET
- 7) Information sur l'acquisition des congés payés en cas d'arrêt de travail
- 8) Divers.

## **1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 juin 2024**

Le compte-rendu de la réunion du 25 Juin 2024 est approuvé par tous les membres du CSE.

## **2) Vie de l'association**

### **Ressources humaines**

Il y a beaucoup de mouvements de personnel cet été, dus aux départs et aux renouvellements de contrat d'apprentissage qui étaient prévus. Effectif à fin août : 140 personnes.

#### **Sorties**

- Aurélie ANHEIM, travailleur social au S.I.S.
- Théo CARNEVALI, psychologue au S.I.S.
- Benaouda BENLAKEHAL, adjoint de résidence au Secteur Résidences.

Des recrutements sont, d'ores et déjà, prévus. M. Loïc RICHARD précise que les recrutements nécessitent beaucoup de travail administratif, de formation et de suivi et que les conjonctions de départs sont différentes de ce qu'on connaît d'habitude.

M. Ali KHIDER est désigné délégué syndical en remplacement de Mme Dahbia THIEL pendant sa période d'absence. Il était important de nommer un représentant syndical pour négocier et signer l'accord Compte Epargne Temps à renouveler.

### **Evaluation externe du CPH et du CHRS**

M. Loïc remercie le Secteur Intervention Sociale pour son travail et l'apport des éléments pour l'évaluation externe du CPH et du CHRS.

Des points forts ont été soulignés et des pistes d'améliorations relevées.

#### **Evaluation du CPH Aléos**

#### **Synthèse**

##### **Les axes forts :**

- Un accompagnement respectueux et à l'écoute de la personne hébergée,
- Des actions centrées sur l'accès aux droits, au logement, aux services sociaux et à une formation professionnelle,
- Des cours de langues proposés pour l'intégration des bénéficiaires,
- Un projet personnalisé coconstruit et réactualisé chaque fois que nécessaire,

- Outre le plan de développement de compétences, de nombreuses formations et participations à des colloques,
- Formalisation et consolidation des procédures importantes sur la gestion des risques et sur les ressources humaines,
- Une démarche d'amélioration soutenue par l'habilitation « Label Alsace Excellence »,
- Respect des droits de la personne de sa dignité de sa vie privée et de ses croyances,
- Prise en compte du droit à l'image,
- Plan de crise et de continuité.

#### **Les axes de progrès :**

- La participation des personnes aux règles de fonctionnement dans leur logement,
- L'enquête de satisfaction et l'enquête réalisée à la sortie ont été menées à une seule reprise,
- Fait que les personnes doivent demander une autorisation pour quitter la résidence quelques jours,
- Dossier personnel éclaté entre plusieurs supports,
- Procédure peu connue des signalements de faits de maltraitance,
- Procédure peu connue de recueil des plaintes et réclamations,
- Procédure peu connue du traitement des événements indésirables.

## Evaluation du CHRS Aléos

### Synthèse

#### **Les axes forts :**

- Les personnes accompagnées expriment leur grande satisfaction concernant la qualité d'accompagnement et d'écoute,
- Les droits fondamentaux des personnes sont respectés, le pouvoir d'agir est mis en avant,
- L'importance donnée à l'expression de la personne accompagnées concernant ses choix, ses souhaits et ses refus,
- La disponibilité et la réactivité des intervenantes à tous les moments et situations de vie des personnes accompagnées,
- L'approche inclusive,
- Les accompagnements sont multiformes : accès aux droits, situations administratives diverses, logement et parcours résidentiel,
- scolarisation, insertion professionnelle, ainsi que l'insertion sociale et culturelle,
- Les projets personnalisés sont effectifs et la personne accompagnée associée à son élaboration,
- Le développement des compétences des professionnels est réel,
- L'établissement participe et bénéficie d'une inscription dans un réseau partenarial conséquent de ses cadres et de la gouvernance d'ALEOS,
- Une démarche d'amélioration soutenue par l'habilitation « Label Alsace Excellence »,
- Formalisation et consolidation des procédures importantes sur la gestion des risques et sur les ressources humaines,
- Respect des droits de la personne de sa dignité de sa vie privée et de ses croyances.

## **Les axes de progrès :**

- L'organisation de réunions permettant la participation des personnes accompagnées n'est pas régulière,
- L'accessibilité des informations à un public allophone est un axe de progrès, identifié par l'établissement,
- La formalisation concernant un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence n'est pas effective,
- Une pleine appropriation des définitions autour des plaintes et réclamations, des évènements indésirables pour des remontées, des analyses et la mise en place d'actions correctives est nécessaire.

## **Projets à venir**

Deux projets vont débiter cet automne, dans la droite ligne des démarches d'amélioration continue qu'Aléos met en œuvre depuis plusieurs années.

Les évaluations externes ainsi que le label Alsace Excellence font partie de l'évaluation continue et cette recherche constante de progrès.

- **Plan stratégique du patrimoine**

M. Eric MEYER pilotera ce projet. C'est un dispositif obligatoire pour les bailleurs sociaux et qui est préconisé pour les organismes qui s'en rapprochent.

Les propriétaires de parcs immobiliers doivent réfléchir à l'attractivité de leur patrimoine par rapport à l'évolution de leur public et au territoire. Il s'agit pour eux d'effectuer des prévisions qui vont permettre d'anticiper les besoins financiers pour les années à venir.

C'est une projection plus importante que d'habitude ; ce qui permettra d'asseoir la crédibilité financière de l'association.

Depuis 2020, on traite les urgences (COVID, guerre en Ukraine). Le calme actuel relatif permet de capitaliser toutes les actions mises en place pour éviter des difficultés financières rencontrées par certaines associations.

Ce travail va démarrer avec un comité de pilotage et technique à partir de données fournies par la direction pour structurer ce nouveau plan.

Il faut compter environ 6 mois pour réaliser ce projet, qui permettra d'avoir une programmation et une politique d'entretien, de gestion, d'investissement et ou de désinvestissement.

- **Bilan carbone**

Démarrage du processus du bilan carbone.

Les entreprises qui ont plus de 500 salariés ont obligation de réaliser un bilan carbone. Pour Aléos, c'est une démarche volontaire qui s'inscrit dans la continuité du label Alsace Excellence. Ce processus permettra d'être plus pertinent sur les mesures à mettre en œuvre en matière de diminution de notre empreinte carbone.

Un audit va être mis en place, soutenu par l'ADEME pour les petites et moyennes entreprises. Une subvention à hauteur de 50% permettra de financer un consultant qui apportera la méthodologie. L'association fera appel à M. COLLET, consultant, qui nous a déjà aidé à réaliser le Plan de Déplacement Entreprise lors de la première labellisation Alsace Excellence.

Concernant ce bilan carbone, M. Richard nous informe que la sauvegarde des données consomme beaucoup d'énergie : les photos, diffusion sur les réseaux, les stockages représentent 10% de la consommation électrique mondiale.

Aléos a beaucoup de données inertes qui consomment de l'énergie. Avec l'évolution de l'association lorsque l'on cherche un document précis, on perd du temps à le trouver et donc on devient moins efficace. Une réflexion est d'ores et déjà engagée pour restructurer notre architecture informatique pour une plus grande sobriété numérique.

- **Projet Associatif**

Dans le cadre d'Alsace Excellence, une version de notre projet associatif sera proposée lors d'un CODIR qui travaillera à son actualisation.

Cette proposition de projet associatif devra être validée par le comité d'éthique d'Aléos et ensuite en conseil d'administration. Après validation de ce projet par ces 2 instances il pourra être présenté au C.S.E.

Principalement, deux nouvelles dimensions sont intégrées dans ce projet :

- La dimension médico-sociale
- La dimension environnementale.

- **Impact budgétaire**

La conjoncture politique actuelle impacte déjà notre association au niveau du budget. L'association éprouve de l'inquiétude et des interrogations sur la reconduction du budget 2024. L'ensemble des dépenses seront diminuées dans tous les ministères ; c'est donc une période difficile qui se profile.

## **Intranet**

- Mme Rachel STANTINA nous informe qu'un projet de nouvel intranet interservices est en cours et va concerner tous les services avec un trombinoscope courant année prochaine.

### **3) Approbation des comptes rendus de la CSSCT des 26 mars et 24 juin 2024**

M. Loïc Richard reprend tout de même certains points soulevés lors de ces commissions.

- Les coordinations sur sites étaient claires lors de leur mise en place. Le sens s'est, peut-être, perdu avec l'arrivée de nouveaux salariés. Ces coordinations permettent d'éviter des situations d'urgence, de mettre en place une stratégie en commun lors d'accompagnement individuel et que chaque intervenant soit identifié dans ses missions. Les professionnels qui interviennent lors de ces coordinations partagent des informations dans un cadre de confidentialité élargi (secret partagé).
- Nous sommes toujours dans la période post-COVID, qui a entraîné une réflexion sur le sens de nos métiers. La nouvelle génération se questionne davantage sur leur métier et privilégie leur vie sociale.

Les personnes s'expriment sur un malaise avec leur profession mais ne savent pas vraiment pourquoi. Il y a aussi les contraintes (budgétaire par exemple) qui sont de plus en plus présentes dans nos dispositifs.

Il y a une saturation des salariés due à une demande constante de « rentrer dans des cases » pour les financeurs ; ce qui entraîne des contraintes administratives lourdes qui dénaturent le sens des métiers.

## 4) Budget 2024 du CSE

### BUDGET CSE 2024

	2022	2023	2024	Ecart
<b>Charges</b>	60 394,92	69 803,23	72 748,21	2 944,98
<b>Action Sociale</b>	58 005,82	66 781,05	68 933,31	2 152,26
6070020000 SORTIE ETE	12 810,13	7 331,28	5 882,71	-1 448,57
6070030000 SORTIE NOEL	7 145,69	12 707,40	10 000,00	-2 707,40
6200200000 LICENCES SPORTIVES	820,00	1 200,00	1 200,00	0,00
6200300000 DEPART EN RETRAITE	594,00	882,00	-	-882,00
6200400000 CHEQUES VACANCES	20 518,50	29 041,50	30 862,60	1 821,10
6200500000 DECES	-	582,80	-	-582,80
6200600000 CHEQUES CADEAUX NOEL	14 454,00	11 877,00	14 680,00	2 803,00
6200700000 NAISSANCE	250,00	750,00	750,00	0,00
6200800000 ACTION SPORTIVES	663,50	909,07	3 000,00	2 090,93
6200000000 ACHAT MATERIEL LOCAL CSE	-	-	1 808,00	1 808,00
6200900000 MARIAGE PACS	750,00	1 500,00	750,00	-750,00
<b>Billetterie</b>	324,00	-	-	0,00
6070010000 BILLETTERIE	324,00	-	-	0,00
<b>Fonctionnement</b>	2 065,10	3 022,18	3 814,90	792,72
6063100000 CARBURANT	69,42	130,94	238,83	107,89
6064000000 MATERIEL ADMINISTRATIF	212,65	87,15	-	-87,15
6150000000 ENTRETIEN	65,00	39,02	122,00	82,98
6238000000 COTISATION	1 065,00	1 082,50	780,00	-302,50
6257000000 RECEPTIONS	162,60	1 396,45	2 298,22	901,77
6257100000 PREPARATION SORTIE	353,60	174,30	242,25	67,95
6260000000 FRAIS POSTAUX	5,75	12,43	-	-12,43
6275000000 SERVICES BANCAIRES & ASSIMILES	131,08	99,39	133,60	34,21
<b>Produits</b>	58 510,24	68 455,47	72 339,10	-3 883,63
<b>Billetterie</b>	324,00	0,00	0,00	0,00
7070010000 BILLETTERIE	324,00	-	-	0,00
<b>Financement</b>	54 744,25	68 454,82	72 339,10	-3 884,28
7083000000 PARTICIPATION DES SALAIRES	4 050,00	5 700,00	6 735,00	-1 035,00
7401000000 SUBVENTION	50 694,25	62 754,82	65 604,10	-2 849,28
<b>Fonctionnement</b>	3 441,99	0,65	0,00	0,65
7088000000 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 428,39	0,65	-	0,65
7680000000 AUTRE PRODUIT FINANCIERS	13,60	-	-	0,00
<b>Résultat</b>	<b>-1 884,68</b>	<b>-1 347,76</b>	<b>-409,11</b>	<b>-938,65</b>

La projection du budget 2024 est validée en l'état. Un nouveau vote du budget pour 2025 sera effectué en fin d'année.

## 5) Aménagement de la salle CSE et inauguration

Après lecture, les membres du CSE apportent quelques modifications au projet de règlement intérieur.

Ce projet sera étudié à nouveau au prochain CSE.

## 6) Information sur le renouvellement de l'accord CET

L'accord CET (Compte Epargne Temps) est renouvelé à l'identique avec un article concernant l'alimentation du PERECOL. En effet, certains jours de congés épargnés dans le CET pourront être affectés au PERECOL dans la limite de 10 jours par an.

## 7) Information sur l'acquisition des congés payés en cas d'arrêt de travail

La question de l'acquisition des congés payés en cas d'arrêt de travail a été tranchée par l'UE et retranscrite dans le code du travail depuis le 24 avril 2024.

Auparavant, lors de maladie, on ne pouvait pas acquérir de congés payés. La loi de 24 avril 2024 précise certains points notamment :

- L'arrêt du travail pour maladie est considéré comme un temps de travail effectif mais on acquiert des congés payés sur la base de 4 semaines par an et non 5 semaines.
- En cas d'arrêt de travail pour accident du travail ou maladie professionnelle, les 5 semaines de congés sont maintenues.

Ce calcul est déjà appliqué sur nos bulletins de salaire depuis le mois de juin.  
Cette nouvelle règle est rétroactive au 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Délai de recours :

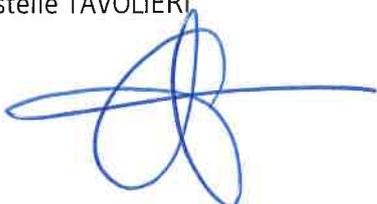
- Salarié en poste : 2 ans pour réclamer les congés payés, soit jusqu'au 23 avril 2026. Aléos régularise sur la paie de septembre 2024 des salariés concernés les 4 dernières années. Ceux-ci seront informés individuellement.
- Salarié ayant quitté l'association : 3 ans à compter de la rupture du contrat de travail. Pour les régularisations antérieures à 2020, les salariés peuvent se manifester auprès du service RH.

## 8) Divers

- 50 salariés Aléos se sont inscrits pour participer aux Mulhousiennes.
- Rappel du don du sang le **mardi 17/12 après-midi à l'ATRIUM**.  
Ci-joint la liste des contre-indications au don du sang.

**La prochaine réunion CSE se tiendra le mardi 15 octobre 2024 à 8 heures, dans la salle L'Aventin.**

La secrétaire de séance  
Christelle TAVOLIERI



Le président du CSE  
Loïc RICHARD

